



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.29  
17 février 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Huitième session  
Genève, 9-13 février 2004  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Recommandations concertées\***

1. La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse des politiques, de recherche de consensus et de renforcement des capacités concernant le secteur des services, pour que le commerce international et les négociations commerciales internationales contribuent au développement des pays en développement, dans les domaines et sur les aspects suivants:

- i) Évaluation du commerce des services;
- ii) Études sectorielles sur des domaines et des secteurs importants pour les pays en développement, une attention particulière étant accordée aux infrastructures et aux services essentiels;

---

\* Adoptées par la Commission à sa séance plénière de clôture, le vendredi 13 février 2004.

- iii) Perspectives qu'offrent aux pays en développement des secteurs de services nouveaux et dynamiques, et la sous-traitance;
- iv) Analyse des approches pour un approfondissement des engagements au titre du mode 4 de l'AGCS;
- v) Perspectives et problématique d'une intégration bénéfique des pays en développement dans des mécanismes et arrangements commerciaux régionaux;
- vi) Aide aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales, sur la mise en œuvre de l'AGCS, en particulier des articles IV et XIX;
- vii) Intensification des travaux d'analyse consacrés à des questions intersectorielles intéressant particulièrement les pays en développement, telles que la réglementation nationale et les règles de l'AGCS;
- viii) Analyse des conséquences économiques des mesures de sécurité pour le commerce des services.

-----